



# bail ou convention entre associations et mairie

Par **les amis de hudimesnil**, le **08/03/2025 à 20:46**

quelle document établir entre une association attachée au patrimoine voulant rénover une chapelle, et une mairie propriétaire de cette chapelle

Par **Zénas Nomikos**, le **09/03/2025 à 12:55**

il s'agit d'un contrat de droit public entre votre association, personne privée, et la mairie, personne publique : il faut faire un contrat avec la mairie : c'est à la mairie de fournir le contrat je présume vu que les clauses sont exorbitantes du droit commun

Par ailleurs et de plus :

<https://www.mairesdefrance.com/regles-regissant-relations-communes-associations-article-1202-0>